

« Donner aux TPE la possibilité de recruter génère mécaniquement de l'emploi » (Marc Sanchez, SDI)

Paris - Publié le mardi 12 mars 2019 à 17 h 11 - Actualité n° 142245

« Les freins à l'embauche sont largement différenciés selon la taille des entreprises. Les TPE jusqu'à 5 salariés évoquent surtout le coût du travail. Celles de plus de 5 pointent la pénurie de candidats compétents. Le poids des charges est le frein majeur à l'embauche pour les TPE sans salarié qui constituent 49 % des 2,1 millions d'entreprises installées en France. C'est également l'opinion des TPE de 0 à 5 salariés (39 % des entreprises). En tout, 85 % des entreprises de moins de 10 salariés en France ne peuvent recruter à cause du poids des charges patronales. Si on les supprimait pour les TPE jusqu'à 5 salariés, cela générerait automatiquement de l'emploi sur la masse », déclare Marc Sanchez, secrétaire général du syndicat des indépendants (SDI), le 12/03/2019.

Le SDI a organisé une consultation de ses 25.000 adhérents en janvier et février pour connaître les attentes des dirigeants de TPE sur la fiscalité, le financement de l'activité, la création d'emplois et la protection sociale. 4000 chefs d'entreprise ont répondu au questionnaire. Le SDI veut « pallier l'absence des thématiques majeures concernant les TPE dans le Grand débat national organisé par le Gouvernement » et souhaite remettre les résultats de sa consultation au Premier ministre Édouard Philippe.



Marc Sanchez - © D.R.

« Les gouvernements ont toujours commis l'erreur de décider de politiques publiques pour les PME de 0 à 200 salariés »

« Jusqu'à présent, les gouvernements - y compris celui de M. Philippe - ont toujours commis l'erreur de décider de politiques publiques pour les PME de 0 à 200 salariés. Il faut fragmenter cette masse d'entreprises car il y a des effets de seuil. Le poids des charges figure au dernier rang des préoccupations des entreprises de 10 à 19 salariés par exemple.

À l'inverse, c'est la pénurie de candidats qui vient en tête des préoccupations de ces entreprises et des TPE de 6 à 10 salariés. Lorsqu'il recrute son premier salarié, le chef d'entreprise a pour objectif de se dégager des tâches subalternes qui lui mangent son temps, sans être créatrices de valeur. Il peut embaucher - très souvent en CDI -

quelqu'un qui n'a pas de savoir-faire particulier. Ce n'est qu'à partir de 5 ou 6 salariés qu'il cherche des compétences bien spécifiques pour développer son activité dans un domaine particulier. Et là, il se heurte à la pénurie de candidats compétents »

Marc Sanchez secrétaire général du SDI

Les TPE manquent de soutien à l'embauche, selon l'enquête. Pôle Emploi n'est pas à la hauteur pour 83 % des dirigeants d'entreprise interrogés. Les reproches le plus souvent adressés portent sur le profil inadéquat des candidats proposés, ainsi que l'absence de candidats.

Autres plaintes :

Les lacunes du système informatique de sélection des candidats au travers de la CVthèque.

Les lacunes de la mise en ligne d'annonce.

Le système basé sur les codes Naf et ROME qui ne correspond pas à tous les profils.

Bien qu'en progrès, la CVthèque est encore compliquée à manier. L'absence de certaines mentions sur les CV (lieu de situation, coordonnées de contact), voire l'absence de CV attaché au profil, ne facilite pas les recherches.

« Pôle Emploi mal organisé pour répondre aux besoins des TPE »

« Pôle Emploi est mal organisé pour répondre aux besoins des TPE. Il devrait y avoir une cellule dédiée aux très petites entreprises locales dans chaque agence Pôle Emploi pour répondre au besoin de recruter des TPE. Les chefs d'entreprise travaillent trop en général. Ils aimeraient se décharger d'un certain nombre de tâches pour se concentrer sur le développement du chiffre d'affaires. »

Deux obstacles supplémentaires contrarient la création d'emplois dans les TPE, selon les résultats de l'enquête du SDI.

- **La création envisagée du bonus-malus sur les contrats courts :**

Une grande majorité des sondés estiment que la mise en place du bonus-malus sur les contrats courts aura un impact néfaste sur leur activité. Elle devrait avoir pour conséquence une réduction d'activité ou une augmentation des prix/réduction des marges d'exploitation. Une double peine pour les chefs d'entreprise dans le commerce (boulangerie, hôtellerie-restauration) déjà confrontés à la difficulté de stabiliser le personnel en place.

- **La remise en cause du plafonnement des indemnités prud'homales :**

64 % des sondés estiment que la remise en cause du plafonnement des indemnités prud'homales, au niveau des Conseils des prud'hommes, aurait pour effet de freiner leurs embauches. Ils évoquent les difficultés de recrutement (absence de candidats, manque de compétences) et les investissements nécessaires pour former un nouveau salarié pour justifier d'une « période d'essai » et d'une formule sécurisée de fin de contrat.